27 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 27 mai 2026 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin	Sylvain Denis
Réal Champagne	Stéphane Touzin
Lynda Perreault	Alain Prévost

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard
Autre présence: Susie Trudel, directrice

Veuillez noter que le conseil s'est réuni en caucus privé de 18 h 15 à 18 h 30

Informations :
Marc Girard souhaite la bienvenue à tous.

2026-05-044
Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;
Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :
Période de questions de l'assistance
-Questionnement sur les bouées installées à la Baie Dorval
-Questionnement sur la gestion des matières résiduelles
-Questionnement sur les nouveaux développements concernant le projet Onimiki

Informations :
Demande verbale : permis émis
-Jay Mckee, Laniel, patio
-Denise Trudel, Laniel, puits d'évacuation
-Chris Polonoski, Baie McAdam, remise
-Chris Englund, lac Kipawa, permis brûlage
-Chris Englund, lac Kipawa, patio et toit pour roulotte
-Chris Englund, lac Kipawa, puits d'évacuation
-Marc Ouimet, Laniel, 2 portes patio et vinyle sur la maison
-Mario Denis, Laniel, remise
-Jasmin Denis, Laniel, agrandissement de la maison
-Monique Dubois, Baie McAdam, surface du quai

2026-05-045
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2026
Il est proposé par Lynda Perreault
Et résolu unanimement
D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

2026-05-046
Approbation des dépenses municipales
Il est proposé par Sylvain Denis
Et résolu unanimement
D'accepter les dépenses municipales pour le mois d'avril 2026 au montant de 41048.54$.

2026-05-047
Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.
Il est proposé par Alain Prévost
Et résolu unanimement
De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 23 453.23$ pour la période du 1er au 27 mai 2026.
Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 01 juin 2026

_____
Susie Trudel, directrice générale

2026-05-048
Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prix soumis par deux entrepreneurs pour la fabrication de concassé et a décidé de ne pas procéder à cette fabrication pour l'année en cours ;

Considérant que la municipalité bénéficie d'une subvention de 16 300 $ provenant du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;

Considérant que quatre ponceaux doivent être remplacés et qu'un emplacement nécessite des travaux de cassage de roche ;

Il est proposé par madame Lynda Perreault
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise un investissement total de 26 000 $ (incluant la subvention du PADF) afin de réaliser les travaux suivants :

- Remplacement de quatre ponceaux ;
- Cassage de roche à l'emplacement identifié.

2026-05-049

Demande d'aide financière – Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

- Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée à l'automne 2025 dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;
- Considérant que cette demande a été refusée en janvier 2026 ;
- Considérant que certains travaux prévus dans le plan ont déjà été réalisés ;
- Considérant que trois des quatre ponceaux qui seront remplacés cet été grâce à une aide financière du PADF figuraient également dans le plan initial ;

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu à l'unanimité :

- Que, puisque la majorité des travaux urgents inscrits au PIIRL ont déjà été réalisés ou le seront prochainement, et qu'il s'avère plus économique de les exécuter à l'interne plutôt que par l'entremise du PIIRL, le conseil municipal convient de ne pas soumettre de nouvelle demande auprès du PIIRL.

2026-05-050

Nomination de représentants pour agir comme inspecteur en bâtiment

ATTENDU QUE les municipalités de Béarn, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laniel, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère- Angliers, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et la Ville de Ville-Marie. Ces municipalités sont signataires de «l'Entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme »

ATTENDU QUE la MRCT consent à fournir aux municipalités participantes les services ci- après décrits;

ATTENDU QUE selon les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec,* toute municipalité peut conclure une entente de service avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régie, relativement à la fourniture de service d'inspection, d'émission de permis et certificat et autres services connexes concernant l'application des règlements d'urbanisme, de ceux relatifs à l'environnement ainsi que des règlements nuisances;

ATTENDU QUE les parties sont habilitées à exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente consignée dans le présent contrat;

ATTENDU QUE les règlements du TNO Laniel prévoient que les responsabilités mentionnées précédemment ne peuvent être exercées à titre d'inspecteur en bâtiment dûment nommé par une résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sylvain Denis et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de TNO Laniel nomme Madame Monique Vachon au titre d'inspecteur adjoint en bâtiment et que son entrée en fonction sera à partir du 1er juin 2026.

QUE le conseil municipal autorise Madame Monique Vachon à délivrer des permis ou certificat, des avis et des constats d'infraction sur le territoire du TNO Laniel notamment en conformité avec les règlements suivants, et ce, à compter de la signature de l'ensemble des parties prenantes à ladite entente:

- Règlement de zonage;
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
- Règlement sur les dérogations mineures;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale **(PIIA);**
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE);
- Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement sur les usages conditionnels;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur la dégradation des paysages;
- Règlement de contrôle intérimaire de la **M.R.C.** de Témiscamingue;
- Autres lois ou règlement pouvant s'appliquer.

À ces règlements municipaux, s'ajoute comme s'ils étaient ici énumérés, l'application des articles de loi ou de règlements provinciaux nécessitant des inspections et l'émission d'autorisation de même nature que ceux visés par la présente entente.

À titre indicatif, et non limitativement, les principaux règlements provinciaux ainsi applicables sont : le règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), Je règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3, r.3).

2026-05-051
FONDS RÉGIONS RURALITÉ – VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : MISE EN PLACE D'UNE RESSOURCE TERRITORIALE DG SERVICES-CONSEILS

ATTENDU QUE le TNO Laniel reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Béarn, Guérin, Kipawa, Laforce, Lorrainville, Moffet, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues, la ville de Belleterre, le Comité municipal de Laniel et la MRC de Témiscamingue désirent présenter un projet « Mise en place d'une ressource territoriale DG Services-conseils » dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Prévost
et résolu unanimement

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil du TNO Laniel s'engage à participer au projet de « Mise en place d'une ressource territoriale DG Services-conseils »;

- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme, selon le formulaire de répartition à confirmer entre les municipalités participantes lors de la mise en place de l'entente intermunicipale;

- Le conseil nomme la MRC de Témiscamingue, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- Le conseil désigne la directrice générale pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Informations :

Lettre de l'Association des Riverains de la Baie Dorval concernant l'emplacement des bouées chandelle dans la section étroite de la Baie Dorval. Les bouées seront installées à l'emplacement désigné par l'Association la semaine prochaine.

Informations :

- L'association de la Baie McAdam a demandé à la municipalité à qui incombe l'entretien des pompes à feu installées sur les quais pour les résidents de la Baie McAdam.
- Le conseil municipal rappelle que l'entretien et la réparation de ces pompes relèvent des deux associations concernées, soit l'Association de la Baie McAdam et celle de la Baie Dorval.
- La municipalité de Laniel, ayant une entente en matière de sécurité incendie avec la Ville de Témiscaming, ne peut assumer la responsabilité de l'entretien ou de la gestion des pompes à feu appartenant aux associations.

Informations :

Entretien des chemins d'hiver

-Dans le cadre d'une démarche visant à conclure une entente intermunicipale, la Ville de Témiscaming a transmis à Laniel un document détaillant la répartition des coûts pour le service de déneigement pour la saison 2026-2027.
-Parallèlement, le conseil municipal de Laniel a procédé à des demandes de soumissions via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le même service.
-L'ouverture des soumissions est prévue pour le 8 juin 2026.
-Le suivi de ce dossier sera effectué lors de la prochaine séance du conseil, prévue le 16 juin 2026, où le comité sera en mesure d'analyser les offres reçues et de formuler une recommandation.

Informations :

Collecte des matières résiduelles

- Le conseil a discuté d'une proposition du Comité de travail concernant la collecte des déchets (bacs noirs) durant la saison hivernale.
- Il est proposé que la collecte s'effectue selon le même mode que celle des matières compostables (bacs verts).
- Des bacs noirs seraient mis à la disposition des résidents au garage municipal, du 1er novembre au 1er avril de chaque année.
- La directrice générale est mandatée pour rédiger et transmettre une lettre d'information à l'ensemble des résidents afin de les aviser de cette nouvelle modalité.
- Ce point sera réévalué lors de la prochaine séance du conseil.

Informations :

Location du bâtiment d'accueil

- Le conseil municipal a poursuivi ses réflexions sur les différentes options visant à optimiser la rentabilité du bâtiment d'accueil.
- Le responsable de l'urbanisme à la MRC a transmis des précisions concernant les usages permis et non permis, compte tenu de la localisation du terrain en zone commerciale.
- Le conseil prendra en considération ces informations pour évaluer les possibilités de location et assurer la conformité aux règlements en vigueur.

Informations :

Cabane rose située sur le même terrain que le bâtiment d'accueil

- La Cabane rose, en vente depuis plusieurs mois, ne sera pas ouverte par la propriétaire pour la saison estivale à venir.
- Quelques personnes intéressées par la location du bâtiment d'accueil ont manifesté leur préférence pour que la Cabane rose ne soit plus présente sur le terrain.
- Le conseil considère que le retrait de la Cabane rose pourrait faciliter la location du bâtiment d'accueil.
- En conséquence, le conseil municipal décide de transmettre une lettre à la propriétaire, lui demandant de retirer la Cabane rose ainsi que tout le matériel connexe, et ce, au plus tard le 30 juin prochain.

2026-05-052

Entretien des campings de la SÉPAQ sur le lac Kipawa

- Considérant que, depuis quelques années, le comité municipal a une entente avec la SÉPAQ pour l'entretien des emplacements de camping situés sur le lac Kipawa durant la saison estivale ;
- Considérant que cet entretien est effectué une fois par semaine par des employés municipaux, et que la municipalité fournit le ponton, l'essence ainsi que deux employés (ce nombre étant requis en raison de la difficulté d'accès pour l'accostage) ;

Il est proposé par Alain Prévost et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la facturation d'un montant de 300 $ par sortie pour l'entretien des campings de la SÉPAQ pour l'année 2026.

2026-05-053

Location de la salle municipale

- Considérant que la municipalité reçoit occasionnellement des demandes pour la location de la salle municipale ;
- Considérant que la tarification en vigueur n'a pas été révisée depuis plusieurs années ;

Il est proposé par Lynda Perreault et résolu à l'unanimité :

Que, pour l'année 2026 et les années subséquentes, le tarif de location de la salle municipale soit fixé à 100 $ par jour.

2026-05-054

Inspection des roulottes sur le territoire de Laniel

- Considérant que le comité municipal dispose d'une réglementation encadrant l'installation de roulottes de façon permanente ou pour une période excédant 90 jours sur des terrains privés ;
- Considérant que, lors de récentes visites, il a été constaté la présence de certaines roulottes non inscrites auprès de la municipalité pour la perception de la taxe spéciale applicable ;
- Considérant que la réglementation municipale autorise l'installation d'une seule roulotte par terrain ;

Il est proposé par Alain Prévost Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil mandate M. Joey Addesso pour effectuer une inspection des terrains situés à la Baie Dorval, à la Baie McAdam ainsi que dans le village de Laniel, afin d'identifier les roulottes non inscrites.

M. Addesso devra relever les adresses, prendre des photos et mesurer les roulottes concernées.

2026-05-055

Campagne de financement annuelle : Mission Tournesol

Il est proposé par Stéphane Touzin

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour faire un don de 100$ pour la campagne de financement de Mission Tournesol.

2026-05-056

Campagne de financement annuelle : Maison des jeunes du Témiscamingue

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour faire un don de 100$ pour la campagne de financement de la Maison des jeunes du Témiscamingue.

Informations :

Un des employés municipaux a informé la directrice qu'il ne travaillera plus pour la municipalité à compter du mois de novembre 2027.

Il serait d'accord à entrainer une autre personne dans le courant de l'été 2027.

A revoir.

Informations :

- Une demande verbale a été adressée à la directrice générale par un résident de la Baie McAdam, concernant l'ajout de matériel sur le chemin d'accès menant à son chalet ainsi qu'à celui de son voisin.
- Après vérification, il a été confirmé que ce chemin d'accès n'est pas la propriété de la municipalité.
- La municipalité assure uniquement l'entretien du chemin principal et n'est pas responsable de l'entretien des chemins d'accès privés menant aux différents chalets.

Informations :
Considérant que la directrice a reçu une offre d'achat pour la machine hydraulique servant à casser la roche;
Considérant que l'entreprise est prête à payer un montant de 4250$;
Il est proposé par Réal Champagne
Et résolu unanimement
Le conseil est d'accord pour vendre la machinerie avec l'équipement pour un montant de 4250$.

Informations :
Discussion sur l'état d'avancement des propositions d'aires protégées.
De sa propre initiative, le ministère de l'Environnement a annoncé son intention de mettre en aire protégée une partie des îles du lac Kipawa : 50 km2

Informations :
Un conseiller demande s'il y a eu des avancements sur les travaux d'installation septique d'une pourvoirie dans le village.
La directrice l'informe que c'est maintenant dans les mains du ministère de l'Environnement qui est supposé par des tests de débit d'eau à l'été 2026.

Informations :
- Un membre du conseil a formulé une demande afin que le dépotoir à bois de la Baie Dorval soit nettoyé.
- Il a été convenu que, dès qu'une machinerie sera disponible dans le secteur, une demande officielle sera faite pour procéder au nettoyage du site.

Informations :
Discussion sur le financement de la piscine

Période de questions de l'assistance
- Il serait bon de rappeler aux citoyens de ne pas laisser les bacs à ordures vides en bordure du chemin, afin d'éviter que le camion de collecte ne s'arrête inutilement.

Informations :
Prochaine réunion : mardi 16 juin 2026 à **18 h 30**

2026-05-057
Levée de l'assemblée :
Il est proposé par Stéphane Touzin et résolu unanimement
De lever l'assemblée, il est 20 h 10.

_____ _____
Marc Girard, président Susie Trudel, dg